

Gouvernement
de la
Saskatchewan
Ministère de l'Environnement
Palais législatif
Regina, Canada S4S 0B3

Le 16 avril 2024

L'honorable Pamela Wallin,
sénatrice
Présidente du Comité
Chambre des communes
OTTAWA (Ontario) K1A 0H3
pamela.wallin@sen.parl.gc.ca

Madame la Sénatrice,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet du projet de loi sénatorial S-243 (Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois, abrégé comme « le projet de loi »), qu'examinent actuellement les membres du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie (le Comité).

Le gouvernement de la Saskatchewan est engagé à promouvoir le développement durable, surtout dans les secteurs agricole, minier, pétrolier et gazier. Ces secteurs sont le moteur de l'économie de la province et constituent des critères de référence mondiaux en matière de durabilité. Les intervenants du secteur agricole de la Saskatchewan, par exemple, mettent au point des techniques permettant de réduire considérablement l'utilisation de l'eau et des intrants chimiques, tout en améliorant la santé des sols et en favorisant la biodiversité.

Les pratiques de développement durable de notre province sont à la fine pointe de l'industrie pétrolière et gazière. En Saskatchewan, nous avons capté plus de 40 millions de tonnes de CO₂, ce qui a permis de

réduire les émissions de pétrole et de gaz de 82 % grâce à la norme de crédit sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ainsi qu'à la récupération assistée des hydrocarbures. Nous nous classons au premier rang mondial des producteurs de potasse (37 % en 2022), et nos mines affichent des émissions de 50 % inférieures, ce qui témoigne de notre volonté d'avoir une croissance économique respectueuse de l'environnement.

Nous avons démontré que nous sommes un chef de file mondial de l'innovation écologique.

Toutefois, le gouvernement de la Saskatchewan craint que, si ce projet de loi est approuvé, les intervenants de nos industries n'accèdent plus aussi facilement au financement qui est essentiel à l'exploitation de nos ressources agricoles, énergétiques et minérales.

Ce projet de loi et son application de modifications à différents textes de loi imposent des restrictions strictes liées au climat ainsi qu'à la justice sociale aux intervenants du secteur financier du Canada (p. ex., les banques, les gestionnaires de placements, les caisses de retraite et les sociétés d'assurance), en limitant les investissements dans les industries produisant de fortes émissions.

Cela inclut plusieurs industries fondées sur les terres et les ressources naturelles, qui sont cruciales pour l'économie de la Saskatchewan. Ces restrictions en matière d'investissements pourraient entraîner des difficultés économiques pour de nombreuses entreprises agricoles et de nombreux producteurs de la province, que viendraient aggraver des exigences strictes en matière de rapports ainsi que l'interdiction de financement.

Le gouvernement de la Saskatchewan est d'accord avec l'affirmation des responsables de l'Association des banquiers canadiens selon laquelle, au Canada, les exigences proposées en matière de suffisance du capital pour les projets axés sur les combustibles fossiles (p. ex. la pondération du risque de 1 250 % sur les prêts destinés au lancement de projets d'exploration ou d'infrastructures) nuiraient gravement au secteur de l'énergie, les producteurs étant confrontés à des coûts croissants et à un possible manque d'options de financement d'immobilisations.

Bryan Radecky, de l'Association des banquiers canadiens, et Peter Routledge, surintendant des institutions financières, soulèvent des craintes quant au fait que le projet de loi pourrait entraver l'application régulière et le fonctionnement du secteur financier en ayant des effets négatifs imprévus (par exemple, en visant à imposer des normes de fonds propres). Nous nous entendons pour dire que cela peut s'avérer une distraction qui contribuerait à détourner l'attention de la poursuite de l'élaboration de directives pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques pour le secteur financier.

Le gouvernement de la Saskatchewan est d'accord avec les responsables de l'Agriculture Carbon Alliance et de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SRAM), selon lesquels le projet de loi pourrait compromettre la sécurité alimentaire en affaiblissant les producteurs agricoles aux termes d'exigences

réglementaires en matière de rapports, tout en entravant l'accès à des prêts qui sont indispensables à cette industrie capitalistique. Les membres de la SARM prévoient que le projet de loi viendrait causer des dommages systémiques au secteur agricole en permettant que des opinions subjectives aient des effets sur l'évaluation des outils financiers et des instruments d'investissement.

Ils maintiennent que les intervenants de l'industrie et le gouvernement peuvent collaborer à la réduction des émissions tout en maintenant la compétitivité et les profits des producteurs. Selon certaines recherches récentes commandées par l'Institut mondial pour la sécurité alimentaire, l'empreinte carbone nette de la Saskatchewan pour la production végétale est beaucoup plus faible que celle des administrations concurrentes. Le gouvernement devrait plutôt encourager l'augmentation de la production végétale en Saskatchewan afin de permettre de réaliser une réduction des émissions à l'échelle mondiale, et non pas créer de nouveaux obstacles pour les producteurs qui recherchent un financement.

Parallèlement à ce projet de loi, le gouvernement de la Saskatchewan demeure attentif aux changements concernant les exigences de divulgation des risques climatiques. Ces changements incluent la prise en compte par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité des Normes internationales d'information financière (NIIF) S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, ainsi que l'élaboration de la Ligne directrice B-15 Gestion des risques climatiques par le surintendant des institutions financières.

Ces processus d'élaboration de normes et de directives qui ne sont pas juridiquement contraignantes suscitent des discussions sur les risques possibles de réglementation excessive, d'imposition d'un fardeau administratif et financier exagéré, ainsi que de délais insuffisants, tout en pénalisant les entreprises novatrices qui appuient la sécurité énergétique, l'abordabilité financière, la sécurité alimentaire et le progrès technologique. De nombreux éleveurs de la Saskatchewan et du Canada ont fait part de leurs préoccupations concernant les projets de NIIF S1 et S2 pendant les consultations publiques.

Le gouvernement de la Saskatchewan affirme que cette loi nuirait à sa capacité de gérer sa réaction aux changements climatiques d'une façon sensée, qui reflète les besoins et les atouts régionaux tout en favorisant la croissance économique de la province. Nous recommandons respectueusement que ce projet de loi soit rejeté et qu'il ne soit pas renvoyé à la Chambre des communes pour y être examiné.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes sentiments distingués,

La ministre de l'Environnement,



Christine Tell

c. c. L'honorable Chrystia Freeland, ministre des Finances du Canada, l'honorable
Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada